DocuSign Envelope ID: 09F9DDAC-2ED4-496E-9E33-F08FEC382174

ABC RENOVATION
EURL au Capital de 38.000 €uro
Siège Social : 1 RUE DE L'HUMILITE
83000 TOULON
RCS Toulon 443 383 344

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trente mai,

A 16 heures,

Les associés de la société **ABC RENOVATION,** EURL au capital de 38.000 euros, divisé en 3800 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ***1 rue de l'Humilité 83000 TOULON***, sur convocation de la présidence.

Est présent :

-**Monsieur Hichem ABID**, **3.800 actions**

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **monsieur Hichem ABID**, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DS
AH

DocuSign Envelope ID: 09F9DDAC-2ED4-496E-9E33-F08FEC382174

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- modification d'activité,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la présidence

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier l'objet social de la société à compter du 30 mai 2024 en modifiant l'objet social :

Tous travaux de maçonnerie, de rénovation, de plâtrerie, de peinture, d'électricité et plomberie

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DS
AH

DocuSign Envelope ID: 09F9DDAC-2ED4-496E-9E33-F08FEC382174

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

Tous travaux de maçonnerie, de rénovation, de plâtrerie, de peinture, d'électricité et plomberie

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Hichem ABID

30/05/2024

DocuSigned by:
ABID HICHEM
F06F8AD0912B427...